



Fiche de poste Agent polyvalent des Services techniques et espaces verts

Domaine d'activité : Agent polyvalent des services techniques et espaces verts

Liaison hiérarchique :

- DGS – le Maire

Liaison fonctionnelle :

En interne :

En collaboration directe avec :

- Avec le Maire

En relation avec :

- Les Elus,
- L'encadrement des services
- L'ensemble du personnel

En externe :

En relation avec :

- La Communauté des communes
- Les prestataires extérieurs

Conditions de travail :

Horaires : Mardi-mercredi-jeudi

8h-12h/13h00-17H00 (le nombre d'heures pourra évoluer en fonction des qualifications de l'agent.

Gestion des risques :

Tout professionnel ou intervenant doit respecter les droits identifiés dans les différentes chartes, ainsi que le règlement intérieur, afin de s'engager dans la démarche institutionnelle de la Commune

Chaque agent a l'obligation de signaler et déclarer tout dysfonctionnement ou risque pouvant mettre en cause la sécurité des personnes, des matériels, des équipements et des lieux.

Il est attendu de chaque professionnel qu'il participe à la vie de l'établissement, notamment en s'inscrivant dans les différents projets institutionnels.

Missions : Sous la responsabilité de la DGS et en lien direct avec le Responsable des services techniques, l'agent polyvalent des services techniques assure les missions d'entretien des bâtiments et des espaces verts. A ce titre, il met en œuvre les projets techniques de la collectivité en lien son responsable, tout en étant force de propositions et de conseils. Il prépare, il exécute les travaux de la commune. Il s'assure du suivi de la maintenance et de l'entretien des bâtiments communaux et des voiries.

Fonctions principales :

Mettre en œuvre les activités du service technique :

- Mettre en œuvre les besoins et les orientations communales, les projets prioritaires en matière de travaux, de maintenance et d'entretien des bâtiments, voiries et installations communales, assurer le débroussaillage de la Commune.

- Rendre compte des missions réalisées au Responsable de service et signaler des éventuels dysfonctionnements et/ou risques.

- Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site

Veiller à l'entretien des locaux techniques, du matériel et des véhicules

- Garantir le nettoyage des locaux techniques (ateliers et vestiaires) ;
- Garantir l'entretien courant et le nettoyage du petit matériel et du parc de véhicule de la collectivité ;

Assurer la mise en œuvre des travaux

- Mise en œuvre de l'entretien pluriannuel des équipements communaux ;
- Mise en œuvre des travaux et l'entretien pluriannuel des voiries et réseaux communaux ;
- Mettre en œuvre les chantiers de la commune ;
- Mettre en œuvre les chantiers en régie en contrôlant la réalisation des travaux sur un plan technique.
- Suivre des études avec pré-chiffrage de certaines opérations ;

Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site :

- Entretien des végétaux des surfaces en herbe (parc, jardins, aires de jeux, terrains de sport...)
- Entretien des massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement).
- Entretien des arbres et des arbustes : planter, tailler, débroussailler, élaguer et abattre.
- Entretien des espaces verts du cimetière
- Traiter et apporter les engrais nécessaires.
- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage.

Missions diverses

Exécuter les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments :

- Petits travaux de maçonnerie
- Petits travaux de platerie et peinture
- Electricité : identifier les pannes et les diagnostiquer, veiller à la Bonne application des mesures de protection, intervenir sur les installations électriques
- Plomberie et Chauffage : entretenir les installations sanitaires et chaufferie
- Aménager et réaménager l'intérieur des bâtiments en fonction des besoins

Diagnostiquer et contrôler les équipements :

- Détecter les dysfonctionnements dans les bâtiments
- Prendre l'initiative d'une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif dans la limite de ses capacités techniques
- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels utilisés

Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et local utilisés :

- Assurer la maintenance régulière de l'outillage et détecter les dysfonctionnements du matériel
- Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition
- Assurer l'approvisionnement en matériel et en produits
- Maintenir le local technique en état de propreté et de fonctionnement

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité" (Article 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Les risques liés aux activités du poste ainsi que les équipements de protection individuelle sont obligatoires.

Il vous appartient en partenariat avec le service RH, de vérifier que vous êtes en possession des formations spécifiques au poste.

L'ensemble des consignes de sécurité et de prévention des risques doivent être mises en œuvre.

Savoirs et savoir-faire :

- Permis B exigés
- CACES selon les engins utilisés
- Habilitation électrique

Savoir-être :

- Sens de l'organisation ;
- Qualités relationnelles et d'écoute ;
- Rigueur, méthode ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Sens du service public ;
- Réactivité, disponibilité et prise d'initiative ;
- Autonomie et sens des responsabilités ;
- Polyvalence.
-

Date :

Signature de l'agent, précédé de la mention, lu et approuvé :